



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2021-15 ET 2021-16

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} février 2021, le conseil de ville a adopté les règlements suivants :

2021-15 : Règlement décrétant une dépense de 9 218 050 \$ et un emprunt de 9 218 050 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction et à la réfection d'infrastructures de rue et d'un stationnement, ainsi qu'à la circulation.

2021-16 : Règlement décrétant une dépense de 3 638 000 \$ et un emprunt de 3 638 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement de la 3^e Avenue, entre les 8^e et 9^e Rues, ainsi que la réfection des services municipaux sur la 4^e Avenue, entre les 10^e et 13^e Rue.

Ces règlements ont respectivement reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril dernier.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 5 mai 2021.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière